

Charte de bonne conduite dans les transports scolaires

- **Je dois mettre mon gilet jaune** rétro-réfléchissant pour être visible, depuis mon domicile jusqu'au point d'arrêt
- **J'attends calmement, en retrait, l'arrivée et l'arrêt complet du car** pour monter et descendre
- **J'enlève mes écouteurs dans la rue** et je ne me laisse pas distraire par le téléphone
- **Je dois présenter ma carte au conducteur**
- **Je m'installe calmement**, je range mon cartable ou tout autre objet sous le siège,
- **J'attache ma ceinture de sécurité** et j'attends l'arrêt complet du car avant de la détacher,
- Pendant la durée du trajet, **je suis respectueux du conducteur, de mes camarades et du véhicule**
- Après la descente, **je prends le temps de laisser s'éloigner le car** et je m'assure que la chaussée est dégagée avant de m'engager pour traverser.



En cas d'indiscipline ou d'incivilité dans le transport scolaire, le conducteur peut relever les coordonnées de l'élève. Un rapport d'incident au Conseil départemental décidera de la sanction. Selon la gravité, il s'agira d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire.



www.ain.fr